Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent quarante-deuxième session
Point 3.7 de l'ordre du jour provisoire

EB142/14 Add.1
9 janvier 2018

Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

Projet de décision proposé par le Secrétariat

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport du Directeur général concernant l'examen programmatique général de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle,[1] et son annexe, a décidé de recommander à la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la décision suivante :

> La Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport du Directeur général concernant l'examen programmatique général de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, et son annexe, a décidé de prier le Directeur général :
>
> 1) de donner suite aux recommandations du tableau d'experts chargé de l'examen après la création d'un plan de mise en œuvre détaillé, conformément aux recommandations du tableau d'experts ;
>
> 2) de faire rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente décision à la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé en 2020, par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

= = =

[1] Document EB142/14.